



COMMUNE DE CRAVANT

Le **QUATRE AVRIL DEUX MIL QUATORZE à 19 H**, le Conseil Municipal convoqué le **31 mars 2014** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Absents : 0	Procuration : 0
Maire : Jean-Pierre FRANCK		
Adjoint :		
Conseillères : Colette LERMAN, Michèle BARY, George BASSAN, Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE		
Conseillers : Alain GODARD, Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Alain VASSARD, Dominique SAVARY		
Secrétaire : Sylvain LEHOUSSEL		

====<<>>====

1°) **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr FRANCK Jean-Pierre, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions. Mr LEHOUSSEL Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mr LEVEQUE Hubert, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Alain VASSARD et Valérie LEGRAND

PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR L' ELECTION DU MAIRE :

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

GUEUX Bruno	0 voix
LERMAN Colette	8 voix
MONCOMBLE Fabien	7 voix

Mme Colette LERMAN a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Mme Colette LERMAN élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

GODARD Alain	8 voix
MONCOMBLE Fabien	5 voix
NICOLLE Laurette	2 voix

Mr Alain GODARD a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

BARY Michèle	11 voix
--------------	---------

Mme Michèle BARY a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

BASSAN George	8 voix
HERVE Déborah	6 voix

Mme George BASSAN a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

Le nouveau maire fait une allocution.

2°) DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

La commune de Cravant disposera de 3 délégués au conseil communautaire qui sont désignés dans l'ordre du tableau.

Par conséquent les 3 délégués qui siégeront à la CCECY de Vermenton sont le maire et les 2 premiers adjoints : Mme Colette LERMAN, Mr Alain GODARD et Mme Michèle BARY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance